



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 26 juin 2024

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 26/06/2024
ID : 026-212600886-20240624-DELIB2024_45-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.45 Séance du 24 juin 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 24 juin 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 juin 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 24

Mme Mélanie PALCOUX a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Subvention foncière à HABITAT DAUPHINOIS - Opération de construction de logements sociaux

Rapporteur : Claude VOSSEY

Monsieur le rapporteur rappelle que le Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération Valence Romans agglomération prévoit dans ses actions de soutenir la production de logements sociaux du parc public (construction de logements neufs ou opérations en acquisition-amélioration) ou du parc privé (conventionnement avec les propriétaires privés).

Le bailleur social HABITAT DAUPHINOIS a un projet de construction à proximité de l'école maternelle Simone VEIL. Ce projet consiste en la construction de 21 logements locatifs sociaux.

La répartition des typologies des 21 logements sociaux est la suivante 6 logements T2, 12 logements T3, 3 logements T4.

Afin d'encourager ce type d'opération et d'aider à en assurer son équilibre financier, la commune peut verser au bailleur social une subvention foncière.

Il est proposé de verser à HABITAT DAUPHINOIS une subvention foncière de 40 000€.

Considérant que la commune de Chatuzange le Goubet est déficitaire en logements sociaux selon les termes de la Loi SRU ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2254-1 qui permet aux communes de verser des subventions foncières pour permettre la réalisation de logements locatifs sociaux,

Vu le projet de construction envisagé par HABITAT DAUPHINOIS sur la parcelle cadastrée BH 668, derrière l'école maternelle Simone VEIL, permettant la réalisation de 21 logements locatifs sociaux,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 20 juin 2024,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **SOUTIENT** les opérations d'acquisition-amélioration des bailleurs sociaux dans le bâti existant permettant ainsi la réalisation de logements sociaux ;
- **VERSE** une subvention foncière de 40 000€ au bailleur social HABITAT DAUPHINOIS pour une opération de construction de 21 logements sociaux situé à côté de l'école maternelle Simone VEIL ;
- **DIT** que cette somme sera prévue au budget 2024 et suivants.



N°2024.45
(suite 1/1)
Séance du 24
juin 2024

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 26/06/2024

ID : 026-212600886-20240624-DELIB2024_45-DE



Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

